

**Zeitschrift:** L'Afrique explorée et civilisée  
**Band:** 10 (1889)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Bulletin mensuel : (2 juin 1889)  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-133629>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**BULLETIN MENSUEL** (2 juin 1889<sup>1</sup>).

Jusqu'ici, la **navigation entre la France et l'Algérie** pouvait s'effectuer sous toute espèce de pavillons, c'est-à-dire qu'un navire, à quelque nationalité qu'il appartient, avait le droit de charger d'un port de la métropole à destination d'un port de l'Algérie, et vice versa, au même titre qu'un navire français, sans avoir à supporter aucune taxe différentielle. Aux termes d'une loi que vient de voter la Chambre, la navigation entre la France et l'Algérie ne pourra s'effectuer que sous pavillon français. Toutefois les conventions conclues avec la Belgique et l'Espagne, qui accordent aux navires de ces pays, sous tous les rapports, à l'entrée, pendant leur séjour et à la sortie, égalité complète avec les navires nationaux, assurent encore pour trois ans aux bâtiments de ces deux États le traitement de la nation la plus favorisée. A peine cette loi était-elle promulguée, qu'une coalition se forma entre les grandes compagnies de navigation d'une part et les transitaires de Marseille d'autre part. Les résultats de cette coalition devant avoir pour effet d'augmenter dans une proportion considérable les frais d'importation et d'exportation entre la France et l'Algérie, et de favoriser surtout l'importation des produits étrangers, le Conseil général de Constantine a exprimé le vœu que les pouvoirs publics étudiassent à bref délai les moyens de conjurer un danger qui menace aussi bien les intérêts de la métropole que ceux de la colonie. Une compagnie de bateaux à vapeur sera prochainement formée par les négociants d'Alger. Le prix du frêt sera ramené à sa plus juste valeur. A Constantine, quelques commerçants se sont mis en tête d'opposer un syndicat du commerce algérien à celui des compagnies de navigation et des transitaires de Marseille. Chaque adhérent s'engage à ne recevoir ni n'expédier aucune marchandise par l'entremise des compagnies et des transitaires coalisés.

Les éclosions de **criquets** sont considérables dans la **province de Constantine**, et sur tous les points d'éclosion la campagne est ouverte contre eux. L'engin qui réussit le mieux est la *melhafah*, longue bande de toile de 5 mètres de long sur 2 mètres de large. On la manœuvre de la manière suivante : la moitié de cette toile est maintenue à terre à

<sup>1</sup> Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale.

l'aide de pierres, l'autre moitié soutenue perpendiculairement à la direction du sol par les travailleurs. Un certain nombre d'Arabes, placés coude à coude et formant un demi-cercle, rabattent les criquets sur la toile en agitant leurs burnous. A mesure qu'ils approchent de la melhafah, les criquets se précipitent sur elle, formant de petits nuages noirs. Lorsqu'ils ont tous été poussés sur la toile, on rabat les côtés de la melhafah et la partie qui forme rempart contre les criquets sur la partie placée à terre, puis on bat la toile à coups de bâton. Les criquets se tassent ; on les jette alors dans un trou préparé et placé à côté de l'appareil, après quoi, on les couvre de terre. Quand on a assez de melhafahs et d'hommes pour opérer, on en juxtapose plusieurs ; ou bien l'on en installe plusieurs les unes derrière les autres. Les superficies ainsi battues sont assez grandes et le travail marche collectivement et vite. La pluie et les orages ont heureusement coopéré à l'œuvre de l'homme et des masses considérables de criquets ont été noyées. Il est à souhaiter que la campagne de destruction réussisse, car l'aspect des récoltes est des plus encourageants sur le littoral et les hauts plateaux.

On a pris également en **Tunisie** des mesures très énergiques pour combattre le développement des **sauterelles**. Des troupes ont été mises à la disposition des contrôleurs civils : des pelotons de cavalerie ont été dirigés sur les lieux suspects pour surveiller et signaler l'éclosion des criquets. Dans l'arrondissement de Kef, particulièrement menacé, des milliers de quintaux d'alfa ont été préparés pour les brûler ; des appareils cypriotes, des pelles, pioches, etc. ont été envoyés aux contrôleurs. Les résultats déjà acquis font espérer que les dégâts seront insignifiants.

Pendant que les nouvelles du Caire annonçaient la prise de Khartoum par les Senoûsî, les derviches livraient au roi d'**Abyssinie**, à Metem-meh, une bataille qui coûtait la vie au négous et plongeait momentanément ses États dans l'anarchie. D'après le rapport du comte Antonelli au gouvernement italien, le roi Jean aurait attaqué les positions fortifiées des mahdistes qui le repoussèrent, et il reçut une première blessure. Transporté mourant à son camp, il expira le 11 mars. Dans la nuit suivante, les derviches attaquèrent le camp abyssin et le détruisirent complètement. Aussitôt Ménélick, roi du **Choa**, appuyé par une armée de 130,000 hommes, fit occuper le pays des Vologallas, puis il se proclama roi des rois, et songea à se faire couronner dans une ville abyssine. Mais il a comme compétiteurs Ras-Manguscia, neveu ou même fils du roi Jean, qui d'ailleurs manque de forces pour faire valoir ses

prétentions ; Ras-Aloula, qui n'a derrière lui qu'une armée démoralisée ; Tekla-Haïmanot, roi du Godjam, qui, il y a peu d'années, a été complètement défait par Ménélick ; enfin Debeb, neveu du négous, auquel les Italiens ont pendant longtemps accordé une certaine confiance et qui a combattu contre eux à Saganeïta. Le 26 mars, Ménélick a expédié un courrier porteur d'une lettre pour le roi Humbert. Il l'informe officiellement de la mort du négous, et exprime l'espoir de pouvoir envoyer bientôt à Rome une mission du Choa. D'autre part, le Dr Nerazzini, de retour du Harrar, est arrivé à Rome. Il estime que Ménélick est le prétendant le plus sérieux au trône d'Abyssinie. Il a une réputation de chef heureux à la guerre, que lui ont value ses conquêtes du Harrar et des pays Gallas au sud du Choa, et c'est une condition essentielle aux yeux des Abyssins. Quant aux derviches, pleins de confiance après leur victoire sur le négous, forts, valeureux, fanatiques, il n'est pas probable qu'ils permettent aux Italiens d'occuper Asmara et Kéren, où d'ailleurs la détresse est grande ; on écrit de **Massaouah** à la *Riforma* que l'immigration des Abyssins sur le territoire occupé par les Italiens ne fait qu'augmenter à cause de la misère et des dissensions de l'intérieur. Le commerce est suspendu ; depuis plusieurs mois aucune caravane n'est parvenue à la côte. Mgr. Crouzet, vicaire apostolique de l'Abyssinie, écrit de Massaouah : « A peine arrivé, je reçois des demandes de secours de tous nos confrères. Ils ont donné tout ce qu'ils avaient et ils voudraient donner encore à ces pauvres populations. Depuis plus d'un an, une épidémie terrible a emporté les bestiaux ; or, dans beaucoup d'endroits, les troupeaux sont la seule fortune des habitants, qui ne se nourrissent que de lait et ne portent, comme vêtements, que des peaux de vache ou de brebis. Voilà donc de pauvres gens réduits à mourir de faim ou à s'exiler ; mais s'exiler, pour aller où ? Le pays est divisé et la guerre le désole. En d'autres endroits, toutes les récoltes ont été brûlées sur place par le soleil, ou dévorées par les sauterelles et les chenilles ; là, plus de grains. Je n'ose parler des ravages commis par les bandes de pillards qui parcourrent l'intérieur. Je tremble à la pensée de me rendre au milieu de ces populations qui vont se précipiter vers moi, espérant obtenir quelques secours. »

Le 15 mai, le comte **Pennazzi**, qui a déjà fait des explorations au Choa et dans les pays Gallas, comptait partir de Naples, pour conduire dans ces mêmes régions une expédition commerciale. Il a fondé à Naples une société d'exportation pour l'Abyssinie et les pays voisins. Son itinéraire serait Massaouah, Zeïla, le Harrar, le Choa et enfin les pays

Gallas. Il emporte de riches présents pour Ménélick, et des vêtements de soie brodés d'or pour sa cour.

Le Dr Carl Peters, chargé de la direction de l'**expédition allemande de secours en faveur d'Émin-pacha**, n'ayant pu débarquer sur la côte des Somalis, s'est rendu à **Lamou**, chez le sultan du Witou. Nos lecteurs se rappellent que l'Angleterre et l'Allemagne prétendent toutes deux avoir, sur le territoire de ce sultan, des droits de protectorat, et que le litige a été soumis à l'arbitrage du baron Lambermont. Pour empêcher le Dr Peters de quitter Lamou, M. Mackinnon, agent de la British East African Company, et en même temps, directeur de la Compagnie des bateaux à vapeur qui touchent d'ordinaire à Lamou, a ordonné de cesser d'y faire escale pendant quelque temps. Cela n'a pas empêché le Dr Peters d'arriver à Zanzibar et de chercher à organiser son expédition. Mais obtiendra-t-il les porteurs dont il aurait besoin et l'autorisation du capitaine Wissmann de traverser les territoires qui séparent Bagamoyo du Victoria-Nyanza ?

La *Gazette de Madagascar* a publié dans l'un de ses derniers numéros l'avis suivant : « Le gouvernement fait connaître à tous les habitants de l'Imérina que des ordres ont été donnés aux troupes chargées de la garde des provinces où se trouve de l'or, afin qu'on tire sur quiconque, étant pris en flagrant délit de vol d'or, chercherait à s'échapper ou ferait résistance. » A la suite, se trouve l'énumération des concessions accordées par le gouvernement malgache en ce qui concerne les exploitations minières ou forestières et l'avis que, provisoirement, afin d'attendre les résultats des concessions déjà accordées le gouvernement n'en donnera plus. Puis sont reproduits les textes des lois malgaches qui ont trait aux exploitations minières et forestières, aux termes desquelles :

« Quiconque fouillerait des mines d'or, d'argent ou de diamants ou frapperait de la monnaie subirait une condamnation de 20 ans de fers.

« Les fouilles de mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb, de pierres précieuses, de diamants, de charbon de terre, etc., sont interdites tant sur les terres prises à bail que sur celles qui ne le sont pas. Ceux qui contreviendraient à ces lois seraient condamnés à 20 ans de fers.

« Les grandes forêts et les terres non occupées appartiennent au gouvernement et personne ne peut les donner à bail ou les vendre sans la permission du gouvernement. Les contrevenants sont passibles de 20 ans de fers. »

Les dénonciateurs ou les personnes arrêtant et amenant aux autorités les contrevenants aux dispositions précédentes, recevront une prime de 50 piastres. Enfin l'avis se termine par quelques lignes relatives aux indigènes qui vendent de l'or aux étrangers habitant Madagascar. Le gouvernement malgache déclare qu'étant données les lois existantes, l'or ainsi offert est le produit d'un vol, et par conséquent, l'acheteur, comme le vendeur, est en contravention. Tous les deux sont ainsi sous le coup de la législation dont ils relèvent respectivement.

Un membre du parlement d'Angleterre ayant protesté dans la Chambre des communes contre la politique du gouvernement britannique dans la région du lac **Nyassa**, au Zambèze et dans les autres parties de l'Afrique, sir J. Fergusson, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office, a fait une déclaration de principe qui mérite d'être notée. « Le gouvernement, » a-t-il dit, « maintient la politique qu'il a suivie au Soudan ; elle a réussi ; c'est une politique non d'agression, mais d'abstention. Le gouvernement n'est pas indifférent aux intérêts anglais sur le Nyassa, mais il ne saurait assumer la responsabilité d'entreprendre une action militaire dans ces régions, car il est incontestable que le Portugal, vu la souveraineté qu'il possède sur les côtes, a le droit de l'exercer dans l'intérieur des terres. Toutefois, l'Angleterre a fait connaître au Portugal qu'elle ne pourrait voir avec indifférence tout acte de sa part qui mettrait en péril la sécurité des colonies anglaises dans l'intérieur de l'Afrique. Le gouvernement anglais pourrait encore moins autoriser, de la part du Portugal, des démarches qui n'auraient d'autre but que de contrecarrer les entreprises légitimes des nationaux anglais. L'Angleterre maintient son droit de naviguer sur le **Zambèze**. Cependant, dans les régions que traverse ce fleuve et qui sont soumises à la souveraineté d'une autre puissance, il est évident que celle-ci peut lever sur les marchandises un petit droit d'entrée.

« En ce qui concerne le blocus de Zanzibar, ce blocus a réussi à supprimer la traite des esclaves par mer. Il faut souhaiter que les mesures semi-guerrières qui ont été prises cessent et qu'on établisse une police de la côte. Toutefois on ne peut admettre que des opérations pareilles, conduites par des puissances comme l'Angleterre et l'Allemagne, puissent prendre fin sans avoir abouti à des résultats plus positifs en vue d'empêcher la traite. »

Dès lors, une dépêche de Londres, du 18 mai, a annoncé qu'une députation des missions étrangères était allée la veille demander à lord Salisbury l'intervention du gouvernement, afin que les missionnaires du

lac Nyassa furent autorisés à porter des armes, ce que les Portugais leur interdisent actuellement. Lord Salisbury a répondu qu'il ne pourrait faire que des représentations diplomatiques ; mais qu'il ne croit pas qu'actuellement elles obtiennent le moindre succès.

Le *Times* annonce que M. Daniel J. Raukin, qui a passé huit mois à explorer le **delta du Zambèze**, a découvert une nouvelle embouchure navigable, à 45 milles au sud du fleuve Quaqua ; c'est le bras qui porte le nom de fleuve **Chindé** ; sur la barre même, on a trouvé, à marée basse, 4<sup>m</sup>,484<sup>mm</sup> d'eau ; le chenal a 500<sup>m</sup> environ de largeur et offre un bon ancrage abrité par les terres. Jusqu'ici, toutes les marchandises pour les districts du Zambèze ont été amenées à Quilimane, où elles sont rechargées sur des allèges ou sur des canots qui remontent le Quaqua jusqu'à Mopéa. Là elles sont déchargées pour être transportées à dos d'homme pendant une douzaine de kilomètres à travers des marécages vers le Zambèze, où, derechef, on emploie pour leur transport des canots allant à Senna ou à Tété. Ces transbordements répétés entraînent une grande perte de temps, de fortes dépenses, et souvent des avaries qui font perdre aux marchandises le 60 pour cent de leur valeur. L'importante découverte de la nouvelle embouchure susmentionnée facilitera considérablement le développement du commerce dans cette partie de l'Afrique. Les vallées du Zambèze inférieur et du Chiré sont très riches, fertiles, susceptibles d'une culture étendue ; mais leurs principaux produits, par exemple, les graines oléagineuses, ne peuvent supporter les énormes frais actuels de transport. Par le fleuve Chindé, les bâtiments d'un déplacement de 400 à 500 tonnes pourront passer directement de l'Océan au Zambèze et au Chiré sans transbordement et sans que la marée y mette obstacle. Le gouverneur général de la province de Mozambique a demandé à Lisbonne l'autorisation de transporter le siège du gouverneur de Quilimane à l'embouchure du fleuve Chindé, et prié le gouvernement d'ordonner que les steamers y touchassent à l'avenir.

Le *Natal Mercury* a publié, sur le **pays d'Oumzila**, les renseignements suivants que lui a fournis un explorateur récemment arrivé de cette partie des possessions portugaises de la côte orientale d'Afrique. Il s'embarqua à Lorenzo-Marquez, sur un vapeur de la ligne Donald-Currie, qui y touche tous les mois, et en descendit à Chiloane, île dépendant de la province de Mozambique, d'où il gagna le continent, pour se rendre, avec d'autres voyageurs, au grand kraal d'Oumzila, à 300 kilom. de la côte, par 20° lat. sud. Les guides et les porteurs indi-

gènes sont faciles à se procurer au prix d'un shilling par jour. Le pays que l'on traverse en quittant la côte est plat, boisé, bien arrosé, abondant en gibier : lions, panthères, rhinocéros, buffles, zèbres, et toute espèce d'antilopes. Sur toutes les rivières nagent, en grand nombre, les oies et les canards. A mesure que l'on atteint la région plus élevée, le gibier disparaît et les voyageurs doivent emporter leurs provisions avec eux. Le climat de la région basse est rendu très insalubre par les nombreux marais dont elle est semée ; mais lorsqu'on approche des montagnes du pays d'Oumzila, il devient meilleur. Le kraal du roi est situé au delà de la première chaîne de montagnes ; quand on y arrive, on voit flotter le pavillon du Portugal sur la maison du résident portugais. La population blanche ou européenne est composée du résident, d'un maître d'école et de deux dames qui enseignent dans l'école indigène. Gungunyane, le roi actuel, est plus favorable aux Portugais qu'aux autres Européens. A des intervalles réguliers, il reçoit des autorités portugaises des tributs sous forme de présents, consistant essentiellement en vins et spiritueux. Néanmoins il reçoit les étrangers d'une manière très hospitalière ; mais ils sont censés annoncer leur arrivée au résident qui obtient pour eux une entrevue avec Gungunyane. Les kraals sont habités par les tribus shangaan, indigènes de haute taille, de la race des Zoulous, qui dominent sur les autres tribus côtières du voisinage. La plupart de ces dernières, surtout celles des montagnes, doivent payer au roi un tribut consistant principalement en bestiaux ; le bas pays, infesté par la tsétsé, n'a pas de bétail. Le roi a une nombreuse armée permanente, divisée en deux régiments, disciplinée et équipée à la manière des Ma-Tébélé. Quant aux explorateurs et aux exploitations aurifères dans le pays d'Oumzila, tous ceux qui viennent demander au roi des concessions sont renvoyés invariablement au représentant du gouvernement portugais. Les districts qui passent pour renfermer le plus de gisements aurifères sont situés à quelque distance au nord du grand kraal. Quoique la région basse, où abonde le gibier, soit considérée comme très insalubre, les chasseurs s'y pressent toute l'année, et, pourvu qu'ils demandent l'autorisation du roi, celle-ci ne leur est pas refusée. Le grand nombre d'hippopotames et de crocodiles rend les rivières dangereuses à traverser ; quelques-unes d'entre elles sont navigables sur un long parcours avec des bateaux plats, ce qui facilite les relations commerciales.

Le *Daily Independent* de Kimberley a publié, sur le pays des **Ma-Tébélé**, une lettre qui renferme des informations très utiles, dans ce

moment où la question des gisements miniers est à l'ordre du jour. En entrant dans ce pays par le S.-O., on rencontre la concession Tati, qui s'étend de la région des sources de la Romaquabane et de la rivière Tati jusqu'à l'endroit où elles rejoignent la rivière des Crocodiles. Le gisement aurifère est considérable; le filon a 7<sup>m</sup> de large, et s'il est aussi riche dans la partie inférieure qu'à la surface, ce sera le filon le plus épais et le plus riche qui ait été découvert en Afrique. D'après le nombre des anciennes exploitations dans le voisinage, on doit croire que cette région a été, dans le passé, le théâtre d'une activité minière prodigieuse. Il y avait des mines de cuivre et de fer, toutefois c'étaient les exploitations aurifères qui l'emportaient. On suppose qu'elles étaient entre les mains des Ma-Shona, d'après le nom qu'elles portent encore, « anciens travaux ma-shona. » Les Ma-Shona sont assez industriels pour avoir exécuté de pareils travaux. Ceux-ci peuvent aussi avoir été entrepris par des Portugais ou des Arabes, car, à quelque distance de Tati, sur les bords de l'Impayne, se trouvent les restes d'un fort construit exactement sur le type des anciens forts mauresques de l'Afrique septentrionale; un autre, semblable, se voit près des sources de la même rivière. C'étaient probablement des places formant un cordon pour la protection des travailleurs. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de voir que ce pays qui est aujourd'hui le séjour des loups et des chacals a eu autrefois une population active et développée. Il y a une grande ressemblance entre les divers terrains, sédimentaires ou de roches cristallines du pays des Ma-Tébélé et ceux de Barberton. On a toute chance de trouver de l'or d'alluvion dans les montagnes du Ma-Shonaland. Là où la Shashani abandonne la formation granitique, l'or apparaît dans toutes les cuvettes du sable de la rivière. Il en est de même de la rivière Ingouési, et près des sources de la Tashangani à l'est d'Inyati. Quand le pays pourra être exploré librement sans risquer d'être molesté, on sera étonné de la richesse minière qu'il renferme. Il fournira également à l'agriculture un vaste champ d'exploitation. Le sol en est extrêmement riche, et propre à toutes les cultures. Il convient parfaitement au tabac, au riz, au café, au coton, et à toutes les céréales. Les natifs cultivent un excellent tabac, qui, malgré les procédés imparfaits de culture et l'ignorance des indigènes en fait de préparation, est aussi bon que le tabac de Virginie, et a un arôme particulier dû au sol dans lequel il croît. Convenablement préparé, il trouverait quantité d'amateurs dans les colonies et sur le marché de Londres. Le riz cultivé dans le pays est préféré par beaucoup de personnes à celui de l'Inde. Le coton croît à l'état sauvage et

le blé cafre produit avec abondance. Les Ma-Tébélé gouvernent les Ma-Kalaka, leurs esclaves, avec un sceptre de fer ; ils les pillent et les tuent selon leur bon plaisir ; quand les Ma-Shona apportent leur tribut de bêches au roi, si celui-ci ne juge pas la quantité suffisante, il les fait massacerer. Il n'est pas permis aux Ma-Kalaka d'avoir des bestiaux ; ils s'en vont par centaines chercher de l'ouvrage à Kimberley, mais à leur retour, ils deviennent la proie des Ma-Tébélé, eux et les biens qu'ils peuvent avoir acquis par leur industrie.

Le journal *Regions beyond* a reçu d'un correspondant de Boston l'information suivante : « Une distillerie de Boston s'est engagée par contrat à fabriquer 3000 gallons de **rhum** par jour, pendant sept ans, pour une maison de commerce anglaise qui l'envoie au **Congo**. » A 300 jours de travail par an, ajoute le journal, cela fait annuellement, 900,000 gallons de rhum, soit en tout 6,300,000 dont chacun suffit pour affoler pendant un certain temps une douzaine d'hommes ! L'imagination reste stupéfaite en présence des maux que ce seul contrat causera à l'Afrique.

Les ingénieurs chargés de l'étude du projet de **chemin de fer** à construire au **Congo**, ont terminé le travail des devis, et ils ont fait connaître les résultats de leur travail dans une séance extraordinaire de la Société de géographie d'Anvers. Ils estiment que le coût de l'entreprise sera de 25 millions de francs, suffisant pour construire la voie, acheter le matériel roulant, couvrir les frais généraux et les frais d'exploitation des premiers mois et servir aux actionnaires les intérêts de leurs titres pendant la période de construction. Celle-ci est évaluée par eux à quatre années. La longueur totale de la ligne sera de 426 kilomètres à partir de Matadi, point terminus de la navigation à vapeur, jusqu'au village de Ndalo, un peu en amont de Kinchassa, sur le Stanley-Pool. La voie sera à écartement de 0<sup>m</sup>,75 avec un maximum de pente de 47 <sup>00</sup>/<sub>00</sub> seulement dans la première partie ; partout ailleurs les pentes n'atteignent jamais plus de 35 <sup>00</sup>/<sub>00</sub> ; les courbes ont des rayons qui ne descendront jamais au-dessous de 50 mètres.

La **force publique de l'Etat indépendant du Congo**, créée par décret du roi souverain, se compose de la force publique régulière, de la milice indigène et de la troupe auxiliaire. A la première appartiennent huit compagnies actives ayant chacune leur quartier général fixe, et ayant pour mission principale le maintien de l'ordre et l'occupation effective de leur district.

La première a pour quartier principal, Boma ;  
La deuxième, Loukoungou ;

La troisième, Léopoldville ;  
La quatrième et la cinquième, sur le haut Sankourou ;  
La sixième, Bangala ;  
La septième et la huitième, au confluent de l'Arououimi et au poste des Stanley-Falls.

Outre ces compagnies, il sera créé, dans certains districts, des corps permanents de milices indigènes, dont l'organisation sera laissée à l'initiative des commandants de la force publique qui devront tenir compte des usages des tribus indigènes. Lorsque la sécurité publique l'exigera, tout le personnel de l'État, tant fonctionnaires que travailleurs, pourra être requis de prendre les armes, comme troupe auxiliaire soumise aux lois et règlements militaires pendant toute la durée de la réquisition.

Le gouvernement de l'État indépendant du Congo a décidé la création de deux **camps fortifiés** dans la partie orientale de son territoire. Ils sont destinés à servir de base à l'établissement de stations secondaires permettant d'étendre graduellement l'influence de l'État, de garantir la sécurité des voyageurs scientifiques, des missionnaires et des agents des maisons de commerce, et aussi de faciliter l'occupation effective, de plus en plus complète, de ces districts lointains, voisins des frontières de l'est. Le premier sera établi sur l'**Arououimi**. Le lieutenant Vankerkhoven, chargé de l'installer, a organisé une expédition d'avant-garde qu'il a conduite jusqu'à Oupoto, où, par des palabres avec les chefs indigènes, il a affermi l'influence de l'État. L'effectif du camp sera d'environ 600 hommes, divisés en deux compagnies, et d'une section d'artillerie. Le camp sera, en outre, pourvu d'un steamer armé. Par là, la sécurité du fleuve sera assurée, et les indigènes paisibles seront mis à l'abri des vexations. Le second camp sera établi sur le **Sankourou**, et jouera, plus au sud, le même rôle que celui de l'Arououimi. Il fera face à la région du haut Lomami et à celle du Katanga. Sa garnison sera de même force que celle du camp de l'Arououimi ; il aura également à sa disposition un steamer armé qui lui permettra de surveiller les rives du Sankourou et de ses tributaires.

Avant de quitter le **Congo français**, l'année dernière, M. Savorgnan de Brazza avait chargé M. **Crampel** de reprendre le projet d'exploration que son frère, Jacques de Brazza, n'avait pu exécuter complètement, savoir de remonter de Madiville, sur l'Ogôoué, vers le nord, à travers le pays inconnu des M'Fangs, puis de regagner la côte occidentale entre les rivières Benito et Campo. M. Crampel partit le 12 août 1888, avec une trentaine de Loangos et d'Adoumas, portant dix

charges de marchandises : étoffes, perles, sel, poudre, couteaux. Aucun blanc ne l'accompagnait ; deux indigènes sénégalais seulement et lui étaient armés de fusils, l'exploration devant avoir un caractère tout pacifique. Dès qu'on a traversé la ligne de villages qui borde l'Ogôoué, le pays devient désert et ne recommence à être peuplé qu'à une centaine de kilomètres de la rivière. Chacun des chefs indigènes tint à honneur de recevoir le premier blanc qui traversait son territoire. A 120 kilom. de Bôoué, M. Crampel rencontra, le 1<sup>er</sup> octobre, la rivière Ivindo, énorme affluent de l'Ogôoué ; il visita les villages des deux rives, réunit les chefs batoka de la rive gauche, puis les Ossyéba de la rive droite, et conclut avec eux des traités au nom du Commissaire général français. Remontant ensuite l'Ivindo, qui vient du nord, il poussa des reconnaissances à l'est et à l'ouest et découvrit la rivière N'Tem, dont le nom était connu à la côte, sans qu'aucun Européen l'eût jamais vue. Il arriva ensuite chez les M'Fangs, nommés Pahouins par les gens de la côte, et traita avec les principaux chefs, qui lui demandèrent instamment qu'un poste français fût établi dans leur région, pour garantir la sécurité des transactions. La marche de la caravane devint très difficile ; elle avançait péniblement dans l'air surchauffé des forêts, presque sans jamais apercevoir le ciel ; à chaque instant elle devait traverser des marais ; la nourriture devenait rare ; les M'Fangs sont, en effet, beaucoup plus misérables que les Batoka ; les porteurs ne pouvaient plus se faire comprendre des natifs. Bientôt les Loangos, opposant la force d'inertie aux sollicitations de l'explorateur, refusèrent de marcher, se couchèrent et demandèrent à redescendre l'Ivindo. De guerre lasse, M. Crampel dut se résoudre à les laisser camper avec les bagages sous la garde des Sénégalais et il partit avec douze Adoumas, se dirigeant vers l'est où, disaient les indigènes, devait être un grand lac. Il rencontra d'abord la tribu des Bagaya, peuplade naine, puis, un peu après, une rivière, la Djah, dont les eaux occupent un lit immense et n'ont presque pas de courant. Il était à la limite des M'Fangs, près des N'Jimas, qui doivent se trouver en contact avec les premières peuplades musulmanes. Il désirait beaucoup ramener un indigène, et demanda aux chefs une de leurs filles, comme gage de leurs dispositions amicales. Après trois mois de pourparlers, tous les chefs se réunirent dans un grand palabre et M. Crampel fut invité à choisir pour femme une de leurs filles. Il en prit une qui paraissait âgée de neuf ans, fille du chef le plus puissant, Eyegueh ; elle le suivit sans difficulté lorsqu'il partit pour rejoindre les Loangos et les Sénégalais laissés au campement. Cette fois, il réussit à décider ses hom-

mes à reprendre la marche vers l'ouest, en ligne directe vers la côte. Mais bientôt la marche dans la forêt et dans les marais épissa ses porteurs, qui refusèrent de nouveau d'avancer. Alors il fit construire huit radeaux pour descendre la rivière Komm jusqu'à son confluent avec la N'Tem. Les M'Fangs, qui connaissaient les attaques des Allemands du Cameroun contre leurs tribus du nord, crurent que M. Crampel était un ennemi qui venait les prendre à revers. Ils lui tendirent des embuscades, tirèrent sur les radeaux qui descendaient la rivière, tuèrent un Loango et un Sénégalais ; le 1<sup>er</sup> février dernier M. Crampel se vit abandonné par ses porteurs ; lui-même fut atteint par deux coups de feu. Il réussit à persuader les hommes qui lui restaient de quitter la rivière, et parvint ainsi à rompre le cercle des ennemis qui l'entouraient ; mais alors ceux-ci se lancèrent à sa poursuite ; il dut se sauver à travers un pays complètement inconnu, marchant en pleine forêt, traversant les rivières à l'aide de lianes, les marais au moyen de ponts improvisés ou en se mouillant jusqu'au cou. A mesure qu'il s'avancait vers la côte, il rencontra des populations moins hostiles. Le 3 mars il arrivait à Bata, par 2° latit. nord, à peu près à égale distance des embouchures du Campo et du San-Benito ; là, il prit passage sur un bateau anglais qui le ramena en Europe, avec la petite Pahouine qu'il avait sauvée des mains des M'Fangs. Elle a un type très curieux et porte des ornements en poil de queue d'éléphant passés dans le cartilage du nez, qui forment comme une double moustache ; la partie supérieure du visage est tatouée.

---

#### NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

L'Algérie envoie en ce moment des quantités considérables de moutons à Marseille. Un seul jour, dit le *Sémaphore*, quatre vapeurs, porteurs de 1400 moutons environ, chargés à Oran et Arzew, ont été débarqués sur les quais, pour être dirigés en grande partie sur Paris.

L'exportation des vins d'Algérie s'est élevée en 1888, à 1,323,000 hectolitres ; celle de 1887 n'avait atteint que 784,000 hectolitres. C'est donc une augmentation annuelle de plus de 500,000 hectolitres.

Il est question de constituer une société en vue de cultiver en grand le ricin en Algérie. Cette plante est d'une venue facile, mais il y aurait à créer des usines à huile de ricin.

En reconnaissance des services rendus par notre concitoyen, M. Edouard Naville, à l'*Egypt exploration Fund*, cette Société a fait don à la ville de Genève d'une statue en granit noir de Rhamsès II, choisie parmi les objets de sculpture ancienne découverts par M. Naville dans les ruines du grand temple de Bubastis.

Le gouvernement égyptien se propose de construire, pour l'extension de son réseau de voies ferrées, plusieurs lignes, d'une longueur totale de 190 kilomètres environ, et un pont sur le Nil, au Caire, de 500 mètres environ d'ouverture avec travée tournante pour la navigation.

Le sultan Mandara, de Moschi, dans la région du Kilimandjaro, a envoyé une ambassade au gouvernement de l'empire allemand. L'explorateur Ehlers, qui, l'année dernière, avait atteint le Kilimandjaro, a conduit la mission à Zanzibar, où elle s'est embarquée pour l'Allemagne. Elle est arrivée à Berlin, apportant à l'empereur, entre autres présents, une défense d'éléphant pesant 59 kilogrammes.

D'après la *Staaten Correspondenz* de Berlin, le capitaine Wissmann qui a enlevé le camp retranché de Bouchiri près de Bagamoyo, serait sur le point de conclure avec celui-ci un traité de paix définitif.

Les Européens que Bouchiri retenait prisonniers : le Dr Meyer, l'explorateur du Kilimandjaro, plusieurs missionnaires catholiques allemands, et M. Hooper, missionnaire anglais, ont été relâchés moyennant une rançon de plus de 55,000 francs.

Le ministre du commerce français a informé les Chambres de Commerce de France et d'Algérie d'un projet d'exposition à Tamatave d'échantillons de produits français, et sollicité des manufacturiers un catalogue des objets qu'ils pourraient exposer.

Deux Compagnies minières se sont formées en Angleterre pour exploiter des concessions dans la région du Zambèze, en territoire portugais : l'une, la Zambezi (Sofala) Concessions Company (Limited), l'autre, la Zambezi (Gaza) Concessions Company (Limited); le capital de fondation de chacune d'elles est de 42,500 livres sterling.

Le journal *Districto de Lourenzo-Marques* annonce que M. Mesquita Pimental, autrefois établi aux Açores, actuellement à Mozambique, organise une société pour créer des plantations de tabac dans les districts de Quilimane et de Lorenzo-Marquez. Le tabac qui croît dans le Mozambique paraît être de très bonne qualité.

Après avoir conclu, au nom du Portugal, des traités avec une dizaine de chefs et rois des rives orientales du lac Nayssa entre le 12° et le 13° lat. sud, M. Antonio Cardozo est revenu à la côte. Quelques-uns de ces chefs sont venus à Quilimane pour signer les actes d'obéissance au gouvernement portugais; le vice-consul d'Angleterre a signé comme témoin les actes de vasselage de deux de ces chefs indigènes du Nyassa.

D'après une déclaration de M. Barros Gomez à la Chambre des députés de Lisbonne, le lieutenant Léal construira une résidence à l'extrémité sud du lac Nyassa, sur les terres du chef indigène Migorde.

La province de Mozambique aura bientôt à son service cinq nouveaux bateaux à vapeur : un remorqueur pour Lorenzo-Marquez, un petit steamer pour naviguer dans le fleuve Maputo, un troisième pour le Chiré et le Nyassa, et deux autres pour le Zambèze. Ces derniers seront montés à Quilimane. Deux sont déjà en route, transportés par les paquebots de la Castle Mail, le troisième sera expédié prochainement ainsi que celui qui est destiné au Maputo.

Les deux républiques du sud de l'Afrique ont conclu un traité d'alliance aux termes duquel, en cas de guerre, les deux États se prêteront un mutuel appui. En outre, ils s'engagent à abolir les droits d'entrée à leurs frontières respectives. Enfin le Transvaal n'accordera aucune concession de chemin de fer sans avoir obtenu le consentement de son allié.

*L'Agricultural Journal* annonce que, pour prévenir l'extinction de certaines espèces d'antilopes, la De Beer's Consolidated Mines Company a fait acheter la ferme de Kenilworth, dans le Griqualand West, où elle en gardera pour les éléver et les faire servir à la reproduction.

On vient d'essayer à Durban la première locomotive construite de toutes pièces dans la colonie de Natal. Elle sort des ateliers des chemins de fer du gouvernement. Ce n'est que le début d'une série de constructions de machines semblables.

M. Vital de Canto, propriétaire à Mossamédès, a fait des essais de culture d'olivier; ses arbres ont donné l'année dernière d'excellents fruits, dont il a fait une bonne huile.

Un chemin de fer de 25 kilomètres va être construit entre Benguela et Catumbella. Le gouvernement portugais a voté à cet effet un subside de 4 millions de piastres.

Les nouveaux services maritimes entre la France et la côte occidentale d'Afrique ont été adjugés, l'un, la ligne de Marseille au Congo, à la Compagnie Fraissinet, le second, la ligne du Havre au Congo, à la Compagnie des Chargeurs-Réunis. Le steamer de cette ligne qui inaugurera le service du Havre au Congo aura parmi ses passagers M. Savorgnan de Brazza qui doit retourner à son poste.

Nous donnons sous toutes réserves la nouvelle suivante, publiée par les journaux anglais, mais dont nous n'avons pu jusqu'ici vérifier l'exactitude: A la suite de démêlés entre les indigènes de Porto-Novo et ceux du Dahomey, le souverain de ce dernier État a envoyé une députation au gouverneur anglais de Lagos pour demander que le Dahomey fût placé sous le protectorat de la Grande-Bretagne.

M. le capitaine Binger est rentré en France, après avoir passé quelques jours à Grand-Bassam, pour se remettre des fatigues de son exploration du Niger à la côte de Guinée. Il revient riche de documents sur une contrée marquée encore en blanc sur nos cartes. Il a signé de nombreux traités avec les rois des pays qu'il a parcourus, ce qui permettra de relier plus tard les possessions de la France sur le haut Sénégal et le haut Niger avec les comptoirs français de Grand-Bassam et d'Assinie.

Depuis l'annexion du territoire de Sulymah à la colonie anglaise de Sierra-Leone, les habitants de Mendeh se faisaient remarquer par leurs habitudes de déprédations sur les territoires voisins. Une expédition a été dirigée contre eux; les troupes anglaises ont rasé la ville et délivré 3000 prisonniers provenant des territoires de Boom, de Kittim et de Gallina.